



EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt quatre juin, à 20 heures 05 le Conseil Municipal de la commune de MONTFERMEIL, s'est réuni à l'Hotel de Ville, sous la présidence de **M. Xavier LEMOINE - Maire** à la suite de la convocation adressée le 18 juin 2026.

PRESENTS :

M. Xavier LEMOINE, M. Franck BARTH, Mme Maria DA SILVA, M. Gérard GINAC, Mme Zoé VIGREUX, M. Jean ARSLAN, Mme Djena DIARRA, M. Mohamed DAHMOUNI, M. Ludovic PEDRO, Mme Maria PINTO, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Lydie HITACHE, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Elisa LICIDE, Mme Chrystel LAÏDOUNI, Mme Nathalie DESGRIPPES, M. Ludovic NEVO, M. Pierre BESNARD, M. Louis FALCK, Mme Oxana BRAGUTA, Mme Gwendoline LE BER, Mme Emily FERNANDEZ DESSERRE, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, Mme Zeynep CUBAN, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, M. Jordi LE COINTE

ABSENT / PROCURATIONS:

M. Farid KACHOUR

Mme Najat HASHAS (donne procuration à Mme Djena DIARRA), Mme Malgorzata DUDEK (donne procuration à M. Gérard GINAC), M. Farid MECHMACHE (donne procuration à M. Jean ARSLAN), M. Virgile-Adam BIKINDOU (donne procuration à M. Mouloud MEDJALDI), Mme Aleya-Nur CUBAN (donne procuration à Mme Maria DA SILVA), Mme Laurence RIBEAUCOURT (donne procuration à M. Jordi LE COINTE), M. Soufiane EL MOUNAFIS (donne procuration à Mme Angélique PLANET-LEDIEU)

M. Jean-Yves LAVALLEZ a été désigné comme secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

FAVORISER L'INSERTION SOCIO-PROFESSIONNELLE DES JEUNES MONTFERMEILLOIS AVEC LA MISE EN PLACE DE L'AIDE AU BAFI – 4 EME SESSION

Sur proposition de Maria DA SILVA.

Pour la quatrième année, la jeunesse portée par la ville ont l'ambition d'aider le jeune à devenir adulte et à trouver sa place dans la société en tant que citoyen. Ainsi il pourra être acteur de sa vie et dans la société et contribuer à son intégration sociale.

Dans ce cadre, la ville encourage les jeunes montfermeillois à développer leur autonomie par l'acquisition de savoirs être, l'intégration des codes et des règles de la vie en société et de la culture dans laquelle ils vivent. La municipalité souhaite favoriser le développement de leur sens des responsabilités en soutenant la capacité des jeunes à prendre des initiatives, à s'engager, s'investir, se donner et en les impliquant dans des projets au service du bien commun.

DEL2026_06_141

Ainsi, la municipalité cherche à faciliter cette intégration sociale, et offre pour cela les ressources nécessaires (information, accompagnement...) afin de guider les jeunes dans leurs démarches d'orientation et d'insertion. Elle met aussi à disposition des outils constitutifs de cette démarche.

Parce que le BAFA constitue un atout important d'accès à la formation, au premier emploi et à l'autonomie, la municipalité de Montfermeil propose d'organiser un stage « théorique » et un stage « approfondissement » pour les jeunes montfermeillois âgés de 16 à 25 ans.

Cette proposition s'inscrit dans la démarche de la municipalité et donc, est associée à l'engagement de ces jeunes de contribuer à des actions pour leurs concitoyens. La mairie propose que cela se concrétise par un engagement de 25 heures dans une activité menée au sein des services municipaux ou d'une des associations que compte la ville.

Les jeunes montfermeillois âgés de 16 à 25 ans, souhaitant bénéficier de cette aide au BAFA, rempliront un dossier de candidature, accompagnés par le point information jeunesse, dans lequel ils expliciteront leur situation familiale, sociale, scolaire, professionnelle et leurs motivations pour l'obtention du BAFA.

Ce dossier sera étudié par une commission d'attribution. Celle-ci prendra en considération le parcours du postulant, sa motivation réelle, l'appréciation de la situation sociale ainsi que la nécessité de l'obtention du BAFA et la réalité de son envie de s'engager pour ses concitoyens.

Au regard du bilan effectué sur la 3ème session et afin de faciliter la mise en œuvre du dispositif par les services municipaux, les formations seront dorénavant organisées sur la ville de façon collective et dispensées par un seul organisme de formation. Ces formations (théorique et approfondissement) seront prévues sur des périodes de vacances scolaires qui seront communiquées aux jeunes lors de leur engagement.

En cas d'obtention de l'aide au BAFA, le jeune signera un contrat d'engagement dans lequel il s'engagera à participer aux deux formations proposées (théorique et approfondissement), à faire un stage pratique sur les structures de la ville, et à réaliser les 30 heures de bénévolat avant de se présenter au BAFA.

Une convention sera passée entre la commune et un organisme de formation pour les parties « théorique » et « approfondissement ».

Le service jeunesse référent du dispositif veillera à accompagner le jeune selon ses besoins.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2022_06_074 du 30 juin 2026 approuvant la mise en place de l'aide au BAFA afin de favoriser l'insertion socio-professionnelle des jeunes montfermeillois,

Considérant que la municipalité s'est appuyée sur les différents services travaillant avec les jeunes montfermeillois pour la conception de ce projet,

Considérant que les publics visés pour bénéficier « de l'aide au BAFA » sont les jeunes âgés de 16 à 25 ans domiciliés à Montfermeil,

Considérant le principe de conventionnement de la Ville à des organismes de formation agréés,

Considérant que les jeunes montfermeillois souhaitant intégrer le dispositif rencontreront les professionnels du pôle jeunesse afin qu'ils soient accompagnés sur leur projet personnel et déposeront leur dossier de candidature, et s'engageront par la suite à effectuer 30 heures

d'engagement citoyen au sein des services municipaux ou dans les associations, par la signature d'un contrat d'engagement,

Considérant qu'une enveloppe budgétaire prévisionnelle d'un montant de 10 000 € a été inscrite sur le budget du service jeunesse pour financer l'action,

Il est proposé au Conseil Municipal :

1. De valider la mise en place du dispositif d'aide au BAFA au profit des Montfermeillois pour une 3ème session.
2. De financer deux formations BAFA accueillant l'ensemble des jeunes retenus : une formation "théorique" et une formation "approfondissement", dont le coût est fixé à 450 € pour chaque jeune.
3. De fixer à 30 heures d'engagement citoyen au sein des services municipaux ou dans les associations
4. D'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions avec les organismes de formation.
5. D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à l'accueil de jeunes bénévoles.
6. De dire que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice de la Ville.

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité par :

34 POUR

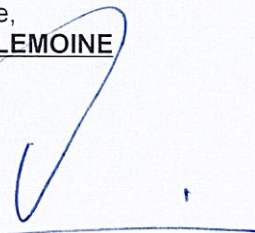
M. Xavier LEMOINE, M. Franck BARTH, Mme Maria DA SILVA, M. Gérard GINAC, Mme Zoé VIGREUX, M. Jean ARSLAN, Mme Djena DIARRA, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Najat HASHAS, M. Ludovic PEDRO, Mme Maria PINTO, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Lydie HITACHE, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Elisa LICIDE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Farid MECHMACHE, Mme Chrystel LAÏDOUNI, Mme Nathalie DESGRIPPES, M. Ludovic NEVO, M. Pierre BESNARD, M. Louis FALCK, Mme Oxana BRAGUTA, Mme Gwendoline LE BER, Mme Emily FERNANDEZ DESSERRE, M. Virgile-Adam BIKINDOU, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, Mme Aleya-Nur CUBAN, Mme Laurence RIBEAUCOURT, Mme Zeynep CUBAN, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, M. Soufiane EL MOUNAFIS, M. Jordi LE COINTE

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance,
Jean-Yves LAVALLEZ



Le Maire,
Xavier LEMOINE



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig – 93100 Montreuil-sous-Bois.